

LA « GARANTIE LIMITÉE » FABRICANT ASSA ABLOY

La garantie limitée est fournie par ASSA ABLOY Limited, School Street, Willenhall, West Midlands, WV13 3PW. Numéro d'enregistrement : 2096505, Yale en tant que fabricant de produits de sécurité.

CETTE GARANTIE LIMITÉE S'AJOUTE, AUX DROITS ET RECOURS LÉGAUX QUE VOUS DISPOSEREZ CONTRE LA PERSONNE QUI VOUS A VENDU LES PRODUITS, CE QUI INCLUT CERTAINS DROITS ET RECOURS LÉGAUX EN RAPPORT AVEC DES PRODUITS DÉFECTUEUX ET/OU DES PRODUITS NON FOURNIS CONFORMÉMENT À VOTRE CONTRAT AVEC CETTE MÊME PERSONNE.

Ce que cette garantie limitée couvre

Cette garantie limitée s'applique uniquement aux clients qui achètent des produits pour un usage privé et domestique, et uniquement aux clients qui achètent les produits en France.

Yale garantit que les produits seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale (et sous réserve des autres conditions du présent document de garantie) pendant les périodes suivantes :

- Produits Yale avec garantie à vie, une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat ; et/ou
- Les produits Yale récompensés par le BSI Kitemark™, qui figure sur l'emballage des produits et sur les produits eux-mêmes, d'une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat ; (à l'exception de Conexis L1, une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat) ; et/ou
- tous les autres produits Yale, une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat, (les "périodes de garantie").

Si un défaut apparaît dans un produit avant la fin de la période de garantie concernée, et à condition que vous suiviez les instructions pour le retour du produit énoncées ci-dessous, Yale sera autorisé à :

- réparer le Produit ou la partie défectueuse correspondante du produit (en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf) ;
- remplacer le Produit par un produit identique ou comparable (comparable en termes de qualité, de valeur et d'utilisation) ; ou
- rembourser le prix d'achat initial du produit (sans inclure les frais de port, d'emballage ou autres frais similaires).

Un produit remplacé ou réparé ne bénéficiera pas de la même garantie limitée que pour le reste de la période de garantie (c'est-à-dire qu'il ne fera pas l'objet d'une nouvelle garantie limitée pour la totalité de la période de garantie).

Ce que cette garantie limitée ne couvre pas

Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages causés dans des circonstances où :

- vous n'avez pas correctement installé et/ou entretenu le produit d'une manière qui serait attendue pour le produit et, le cas échéant, conformément à la directive des instructions d'installation et d'entretien de Yale, qui vous ont été fournies au moment de l'achat (ensemble, les "documents d'information sur le produit") ou qui sont disponibles sur notre site web, à l'adresse www.yalehome.fr. Le cas échéant, des copies supplémentaires des documents d'information sur le produit, ainsi que d'autres informations sur le produit, sont disponibles dans les sections consacrées aux produits sur notre site web, à l'adresse www.yalehome.fr ;
- vous avez cherché à modifier le produit de quelque manière que ce soit ;
- les dommages ont été causés par votre utilisation abusive et/ou inappropriée ;
- les circonstances dans lesquelles Yale ne peut, en agissant raisonnablement, établir une quelconque défaillance du produit après avoir effectué des tests ;
- le produit a été soumis à des conditions environnementales anormales ;
- le produit a été soumis à une réparation non autorisée (c'est-à-dire sans notre autorisation ou en faisant appel à une personne non autorisée) ;
- le dommage est lié à l'usure normale et raisonnable d'un produit de ce type (y compris, mais sans s'y limiter, les éraflures et les bosses).

Comment faire une réclamation au titre de la présente Garantie Limitée

Veuillez conserver votre preuve d'achat en lieu sûr, celle-ci doit être présentée lors d'une demande de remboursement au titre de cette garantie limitée.

Dans les cas où vous avez acheté le produit chez nous, nous serons le détaillant et le fabricant, et vous aurez également d'autres droits contre nous en tant que vendeur du produit. Veuillez consulter nos conditions générales pour plus d'informations sur vos droits légaux à notre encontre.

Pour faire une réclamation au titre de cette garantie limitée, vous devrez suivre la procédure décrite ci-dessous :

1. Si un dommage couvert par la présente garantie limitée survient ("réclamation au titre de la garantie"), envoyer un courriel à support@yalelock.fr
2. Toute demande de garantie doit être accompagnée d'une preuve d'achat et de tous les détails du défaut allégué, y compris les détails de l'utilisation avant et au moment où le défaut s'est produit.
3. Le produit doit être mis à disposition pour inspection par Yale ou par tout autre tiers que nous identifions pour que toute réclamation soit prise en compte.
4. Le coût de la livraison du produit à destination et en provenance de Yale ou de tout autre tiers que nous identifions aux fins d'inspection est à la charge de l'acheteur.
Dans le cas d'une réclamation réussie, Yale peut, à sa seule discrétion, proposer de rembourser les frais de port et d'expédition raisonnables associés au processus de réclamation uniquement.

Notre responsabilité envers vous

Cette Garantie Limitée vous donne des droits légaux spécifiques à l'encontre de Yale, mais rien dans cette garantie limitée ne cherche à annuler les droits supplémentaires que vous

pourriez avoir à l'encontre de Yale, en tant que fabricant ou de la personne auprès de laquelle vous avez acheté les produits.

Nous ne serons responsables de toutes les pertes que vous subissez et qui sont des conséquences prévisibles de notre non-respect des conditions de cette Garantie Limitée.

Toutefois, rien dans la présente Garantie Limitée ne cherchera à vous empêcher de porter plainte contre nous pour la perte ou les dommages prévisibles à votre propriété physique causés par un produit défectueux. En outre, rien dans la présente garantie limitée n'exclut ou ne limite de quelque manière que ce soit notre responsabilité dans les cas suivants:

1. les réclamations pour décès ou blessures corporelles causés par notre négligence;
2. la fraude ou les fausses déclarations frauduleuses ;
3. toute violation des obligations implicites de la loi concernant le transfert de propriété du produit ; ou
4. pour toute autre question qu'il serait illégal ou illicite pour nous de rejeter ou de tenter de rejeter.